

PISCINES MUNICIPALES

Nager c'est bon pour la santé !

Venez-vous détendre, vous perfectionner, apprendre ou vous préparer à une compétition dans l'une des 3 piscines de la Ville.



Les piscines municipales de La Ville de Limoges reprennent leur fonctionnement normal (<https://www.limoges.fr/node/21395>) à compter du lundi 13 septembre pour la piscine de Beaublanc, du jeudi 16 septembre pour la piscine de Saint-Lazare et du lundi 20 septembre pour celle des Casseaux. À cette occasion, les horaires habituels sont remis en place.

Il ne sera plus nécessaire de réserver de créneau pour l'accès aux piscines municipales. La présentation du pass sanitaire reste cependant obligatoire conformément aux mesures gouvernementales en vigueur.

Plonger dans le grand bain dans l'une des trois piscines municipales (<https://limoges.plan-interactif.com/fr/#!/category/205161/@45.847911999999999,1.244754999999952,17>) : piscine de Beaublanc (qui bénéficie d'un bassin couvert et d'un bassin extérieur de 50 mètres, ouvert l'été), piscine de Saint-Lazare (bassin couvert et pataugeoire en extérieure ouverte d'été) ou piscine des Casseaux (bassin couvert), à vous de choisir !

Chaque année, plus de 350 000 entrées sont enregistrées.

Carte d'accès aux piscines : une seule carte c'est plus pratique !

Désormais vous pouvez vous servir d'une seule et même carte pour vous acquitter de vos droits d'entrée à la piscine et à des leçons de natation ou des cours d'aquagym.

Horaires

Pour tout savoir sur les jours et horaires d'ouverture des piscines de Beaublanc, Saint-Lazare et Les Casseaux consultez la plaquette en téléchargement

(https://www.limoges.fr/sites/default/files/pdf_preview/sports/19%201168%20SPORTS%20d%C3%A9pliant%20piscines.pdf)

Leçons de natation et activités



19, bd de Beaublanc, tel. : 05 55 79 57 21 (hiver) / 05 55 79 57 16 (été)

La piscine Beaublanc dispose d'un bassin extérieur de 50 m ouvert l'été.

Leçons de natation

Elles sont dispensées, par des agents municipaux qualifiés.

Les rendez-vous sont à prendre directement auprès des MNS (tel. : 05 55 79 57 21 - hiver et 05 55 79 57 16 été).

Pour les enfants (débutants et perfectionnement) :

- > tous les soirs et mercredis- apprentissage des 4 nages (mini club)
- > lundi 18 h 15 - 19 heures / mercredi 17 h 15 -18 h 15

Pour les adultes débutants :

- > mercredi 12 h 30 - 13 heures
- > jeudi de 19 h 45 - 20 h 15

perfectionnement :

- > lundi 19 heures - 19 h 30
- > mardi et vendredi 12 h 30 - 13 heures- entraînement loisir
- > jeudi 19 heures - 19 h 45

Aquagym (cours collectifs)

- > lundi 12 h 30 - 13 heures / 17h 45 -18 h 15
- > jeudi 12 h 30 - 13 heures / 18 h 30 - 19 heures / samedi 10 heures - 10 h 30



Saint-Lazare, Rue Jules Noël, Tel. : 05 55 06 08 21

Leçons de natation

Elles sont dispensées par des agents municipaux qualifiés. Les rendez-vous sont à prendre directement auprès des MNS tel. : 05 55 06 33 07.

Aquagym (cours collectifs)

- > lundi 17 h 15 - 17 h 45
- > mercredi 19 h 15 - 19 h 45

Nouveauté Familiarisation aquatique

Cette animation s'adresse aux enfants de 4 à 6 ans ne sachant pas nager.

Tarif d'une leçon de natation.

Séances en groupes de 8 personnes maximum.

Au premier trimestre, réservé aux habitants de Limoges dans le cadre des Mercredis sportifs.

Mercredi de 16 heures à 16 h 45.



Les Casseaux, 28, rue des Petits Carmes, Tel. : 05 55 32 24 12

Leçons de natation

Elles sont dispensées par des agents municipaux qualifiés. Les rendez-vous sont à prendre directement auprès des MNS au 05 55 32 32 76.

Aquagym (cours collectifs)

- > lundi 17 h 45 - 18 h 15
- > mardi 19 h 30 - 20 heures

Nouveauté : Séances associatives tout public

dimanche 10 heures - 12 heures / 14 heures - 17 heures

Perfectionnement tout public, nages avec palmes, préparation aux concours ou épreuves du baccalauréat (option natation)

Adhésion spécifique nécessaire.

Contact : CAPO natation 05 55 43 90 74

Courriel : capo.csl.rvinatation@free.fr

Facebook : caponatation

Animation préparatoire au test BAN

lundi 18 h 15 - 18 h 45

À destination des enfants de 9 à 11 ans à l'aise avec le milieu aquatique mais ne sachant pas nager.

Apprentissage des savoirs essentiels afin d'assurer leur propre sécurité dans l'eau. À l'issue de la formation, l'enfant passera le test BAN. Attestation obligatoire pour la pratique d'activités nautiques (voile, kayak,...).

Tarifs



- > achat carte support (à l'unité) 1,00 €
- > cabine 1,40 €
- > entrée individuelle 3,20 €
- > entrée individuelle tarif réduit * 2,50 €
- > entrée individuelle enfant - 4 ans gratuit
- > abonnement trimestriel 77,00 €
- > abonnement 5 entrées (plein tarif) 10,60 €
- > abonnement 5 entrée (tarif réduit*) 5,30 €
- > abonnement 10 entrées (plein tarif) 20,60 €
- > abonnement 10 entrées (tarif réduit*) 10,30 €
- > tarif groupe, plein tarif, l'unité) 2,06 €
- > tarif groupe, tarif réduit, l'unité* 1,03 €
- > (Réservé aux organismes, paiement uniquement sur facture avec titre de recette)
- > 1 heure ligne (sociétés commerciales) 46,30 €
- > Test nécessaire à la pratique des activités nautiques (l'unité) 3,6€
- > Leçon de natation, l'unité 5,65 €
- > Leçon de natation, carte de 5 leçons 24,90 €
- > Leçon de natation, carte de 10 leçons 48,40 €
- > (séance en groupe de 4 personnes maximum)

** jeunes de 4 à 18 ans - étudiants jusqu'à 25 ans - handicapés, demandeurs d'emploi, familles nombreuses (dès 3 enfants), sur présentation de justificatifs.*

Les abonnements 5 et 10 entrées sont valables 18 mois à compter de la date d'achat.

*** le public a accès à une ligne d'eau (les palmes, plaquettes,... ne sont pas autorisées). Le reste de la piscine est à l'usage exclusif des associations sportives.*

**** séance associative tout public (adhésion spécifique nécessaire).*

Perfectionnement tout public, nage avec palmes, préparation aux concours ou épreuves du baccalauréat (option natation).

Contact : CAPO Natation 05 55 43 90 74,
capo.csl.rvinatation@free.fr, Facebook : caponatation

Hygiène



- › Passez sous la douche (l'usage du savon est recommandé) et dans les pédiluves avant le bain.
- › Le port de bermudas ou de shorts de plage est interdit afin d'éviter l'apport de souillures extérieures dans les bassins.
- › L'accès aux plages et aux bassins est interdit aux personnes en tenue de ville ou portant des chaussures.
- › Le port du bonnet de bain est vivement recommandé.
- › L'accès aux plages et aux bassins n'est pas autorisé aux personnes ayant des plaies ou des pansements ou souffrant d'affections cutanées.

Sécurité

Pour que le séjour de tous dans les piscines soit agréable, chacun doit se conformer aux injonctions faites par les responsables des piscines, les chefs de bassins, les maîtres-nageurs-sauveteurs ou le personnel de service.

Les enfants de moins de 9 ans ne peuvent accéder aux bassins que s'ils sont accompagnés d'un adulte.

